

Transrural

initiatives

n°470 / sept-oct 2018 / 10 euros

TIERS-LIEUX

SANS BUT LUCRATIF

C'EST PAR
ICI

- FAIRE CLASSE DEHORS DANS LE PUBLIC ?
- UNE FRUITIÈRE À ÉNERGIES RENOUVELABLES
- LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE, ENTRE ESPOIR ET DÉSILLUSION

Dossier

**TIERS-LIEUX RURAUX : DES ESPACES D'ACCUEIL,
D'ÉCHANGES ET D'EXPÉRIMENTATION**

Transrural initiatives

revue bimestrielle d'information agricole et rurale publiée par l'Agence de diffusion et d'information rurales (Adir), association d'édition de :



Le réseau des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam), ce sont plus de 200 associations qui défendent depuis plus d'un demi siècle des enjeux tels que la préservation de l'environnement, l'offre d'aliments de qualité, l'élaboration d'un autre modèle énergétique, la promotion d'une agriculture durable, le maintien d'un monde rural facteur de cohésion sociale.



Lieu de rencontres, d'échanges et vecteur d'intégration socio-économique, le Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC), propose aux jeunes de treize à trente ans vivant à la campagne ou qui l'envisagent, de s'engager avec d'autres pour l'amélioration de la qualité de vie, de leur environnement et de la société qui les entoure par l'action, la réflexion, la recherche de sens et la formation.



Le Réseau d'expérimentation et de liaison des initiatives en espace rural (Relier) considère qu'il est nécessaire de soutenir le développement d'autres activités à la campagne et, face aux interrogations de notre société, qu'il est urgent de leur donner un sens : s'installer à la campagne, monter une entreprise rurale, c'est d'abord faire le choix d'un mode de vie. Depuis 1984, l'association d'éducation populaire Relier contribue à créer et animer des lieux d'échange et de mise en lien des personnes qui font le choix de s'installer et vivre en milieu rural (www.reseau-relier.org).



Le centre de ressources sur les pratiques et les métiers du développement local Cap Rural a pour vocation de promouvoir le développement des territoires ruraux et périurbains de Rhône-Alpes. Depuis 1996, Cap Rural porte le projet d'espaces ruraux vivants aux fonctions diversifiées (productive, résidentielle, touristique et nature), composés par une mixité de populations et d'activités, et mettant en oeuvre de réelles dynamiques économiques, sociales et environnementales, dans le cadre de relations équitables avec les espaces urbains (www.caprural.org).

Directeur de publication : Raphaël Jourjon - **Équipe**

de rédaction permanente : Hélène Bustos, Fabrice Bugnot - **Ont participé à ce numéro :** Soukeina Assini, Isabelle Barnier, Maxime Bergonso, Hugues Boiteux, Marianne Capdeville, Tatiana Carmier, Michel Carré, Flore Corrière, Maëlys Dilé, Dominique Doré, Juliette Dupuis, Clémence Hervieu, Emma Izquierdo, Raphaël Jourjon, Paul Lacoste, Jean-Pierre Lecocq, Xavier Lucien, Rémi de Montaigne, Émeline Robert, Catherine Rouvière, Pauline Salcedo, Corentin Seyfried et Alexiane Spanu.

Notes de lecture et revue de presse : Alain Chanard

Maquette : Catherine Boé

Impression : Evolutiprint, Bruguère

Administration / Rédaction :

58 rue Regnault – 75 013 Paris

Tél. 01 48 74 52 88

Site internet : www.transrural-initiatives.org

Mail : transrural@globenet.org

CRÉDIT PHOTO DE LA COUVERTURE : DR

CRÉDIT PHOTO DE LA COUVERTURE DU DOSSIER : DR

Reproduction autorisée sous réserve de demande
– n°CPPAP : 0620G86792 – ISSN : 1165-6166 –
Dépôt légal : octobre 2018.

vivre ensemble

Éducation

4 Faire classe dehors dans le public ?

Société

6 Un contrôle technique pour les riches

6 10 km/h en moins de trop, pour rien ?

Mobilisation

8 Notre-Dames-des-Landes
des prochains mois

Initiatives

8 Les femmes entrouvrent la porte
des métiers du bâtiment



ménager les ressources

Énergie

10 Une fruitière à énergies renouvelables

Foncier

11 Artificialisation des sols :
mieux comprendre pour lutter contre

un autre développement

Agriculture

13 Acquérir de l'expérience
grâce aux stages

14 Pérenniser les activités agricoles
par la coopération

Alimentation

15 La démocratie alimentaire,
entre espoir et désillusion



Quatrième de couverture

Contrechamps / Les paysans reprennent la main

Qui sont ces paysans heureux, engagés dans une dynamique positive, qui développent un modèle économique viable, créateur d'emplois, respectueux de l'environnement et générateur d'activité en milieu rural ? Le modèle qu'ils défendent pose des questions fondamentales quant à l'avenir de l'agriculture du XXI^e siècle : doit-elle nourrir le monde ?

Doit-elle produire à perte ? Doit-elle être dépendante de l'industrie agro-chimique et agro-alimentaire ?

Alice Enaudeau, rédactrice, et Cyril Chigot, photographe, sont allés à la rencontre de ces paysans alternatifs en région Centre-Val de Loire. Les reportages issus de ces rencontres sont réunis dans le livre *Contrechamps*, à paraître début 2019 (20€) et réalisé avec le soutien d'InPACT Centre. Une souscription pour l'édition de l'ouvrage est en cours sur : www.kisskissbankbank.com. Plus d'infos : [Facebook.com/SixPedsSurTerreReportages](https://www.facebook.com/SixPedsSurTerreReportages) et www.six-pieds-sur-terre-reportages.fr.

(Ré)abonnez-vous à *Transrural initiatives*
sur la boutique en ligne de la revue

Reconnaissance

Initiatives

17 Faire charpente de tous bois

Mobilisation

18 Se rassembler contre la « biomascarade » et pour des forêts vivantes

Chronique

20 La guerre des mots – acte XXVII

Des femmes, des hommes, des talents. Un salon des talents humains. C'est la thématique du prochain Salon international de l'agriculture (SIA, qui se tiendra du 23 février au 3 mars 2019 à Paris). Comexposium - « *l'un des leaders mondiaux d'organisation d'événements professionnels et grand public [...], créateur d'échanges et de rencontres entre les individus et le business* » (sic) - et le Ceneca - Centre national des expositions et concours agricoles, « *une société d'économie mixte constituée des grandes interprofessions agricoles françaises, banques et institutions du secteur* » qui s'est d'ailleurs récemment attachée les services de l'ancien directeur de la communication de la FNSEA -, les organisateurs, entendent avec ce salon « *faire le lien entre tous les acteurs de la chaîne agricole* ». Peut-être y arriveront-ils mieux que la loi issue des États généraux de l'alimentation...

Au nombre des renoncements actés par cette loi agriculture et alimentation, définitivement adoptée début octobre, on compte notamment le refus des députés d'inscrire l'interdiction du glyphosate. Les soutiens et groupes de pression des industriels de la chimie agricole auront bien fait leur part pour instiller l'idée qu'à l'heure actuelle il n'existait aucune alternative crédible à l'utilisation de l'herbicide miracle le plus utilisé au monde. À en croire une enquête¹ de la cellule d'investigation de l'ONG Greenpeace, rendue publique mi-octobre, certains de leurs représentants auraient même été jusqu'à créer de faux groupes d'agriculteurs, à l'image d'Agriculture et liberté² qui se définit comme une « *coalition d'utilisateurs et de fabricants de produits agricoles* ». Cette dernière tenait d'ailleurs stand dans le Hall 4 des miracles (« *services et métiers de l'agriculture* ») du SIA 2018. Une hôtesse désœuvrée et trois plaquettes pour expliquer que « *le plan d'élimination du glyphosate que le gouvernement est en train d'élaborer* » va à l'encontre des intérêts des agriculteurs et créera plus de problèmes qu'auparavant.

Ces groupes ne pourront cependant *a priori* pas prétendre s'inscrire dans la définition de l'agriculture de groupe, inscrite à l'article 21 de la loi agriculture et alimentation. Elle y est définie par des collectifs, personnes morales, qui poursuivent un but d'utilité sociale ou d'intérêt général, au service de la triple performance économique, sociale et environnementale de l'agriculture. À voir ce que créera cette reconnaissance d'une réalité de terrain et d'un mode d'organisation que l'on retrouve dans des réseaux comme les Civam ou les Cuma. De la tentation de la reconnaissance par la puissance publique il sera aussi question dans les pages de ce numéro, qu'il s'agisse de l'école publique dehors, du devenir des terres de Notre-Dame-des-Landes, ou encore des tiers-lieux ruraux, objets théoriques et vivants non (encore ?) précisément identifiés. À l'automne, une fois la rentrée passée, on se demande si la place est plus chaude dans le rang ou un pas à côté...

HÉLÈNE BUSTOS, RESPONSABLE DE LA RÉDACTION

1 - <https://uneearthed.greenpeace.org/2018/10/17/monsanto-red-flag-glyphosate-roundup-eu>.
2 - <http://agricultureetliberte.fr>.

découvrir

21 En revues

22 Au fil des lectures



à XVI DOSSIER

Tiers-lieux ruraux : des espaces d'accueil, d'échanges et d'expérimentation

Espaces de travail et ateliers partagés, cafés associatifs, recycleries, crèches parentales, fablabs... Ce dossier sur les tiers-lieux en milieu rural retrace les échanges, questionnements et analyses d'expériences issus des rencontres « Tiers-lieux sans but lucratif : des espaces de transformation économique et sociale ? », organisées à Lodève (34) en juillet dernier par des acteurs associatifs et coopératifs.





- Le tiers-lieu, une réponse aux difficultés des territoires ruraux ?II-III
- Les (tiers) lieux dont nous parlons...IV
- « Dans beaucoup de tiers-lieux, il y a une grande part de bénévolat »V
- La Distillerie, un creuset d'activités en constructionVI-VII
- Expérimenter, se former et se tester VIII
- Le Crefad Loire initie des boutiques test..... IX
- Parier sur la mobilisation des habitantsX
- Vispens, un habitat participatif et ouvertXI-XIII
- Quelle place pour la puissance publique ?XIV
- Analyser les pratiques pour mieux accompagner XV-XVI
- Bibliographie.....XVI

Les tiers-lieux suscitent un intérêt croissant en France. Ce concept, dont les définitions peuvent être très larges - un endroit qui n'est ni un lieu de travail ni d'habitat ; une zone de partage ; un bien commun révélé, délimité, entretenu par et avec un collectif... -, recouvre de nombreuses réalités. Les espaces de travail et ateliers partagés, cafés associatifs, recycleries, crèches parentales, fablabs, médiathèques ou maisons de services au public qui s'en revendiquent se multiplient. Des citoyens, des acteurs de l'économie sociale et solidaire mais aussi des promoteurs immobiliers et des collectivités se saisissent du sujet ; la mise en œuvre d'un « programme national de développement des tiers-lieux » en 2019 a d'ailleurs été annoncée par le gouvernement en septembre dernier. En parallèle, des acteurs associatifs et coopératifs, issus de l'éducation populaire et engagés dans le portage ou l'accompagnement d'espaces qualifiés de tiers-lieux, ont constaté que de nombreuses expériences se développaient pour répondre à des besoins d'échange, d'accueil et d'installation de personnes et de nouvelles activités en centre-bourg et dans les territoires ruraux.

Le Réseau d'expérimentation et de liaison des initiatives en espace rural (Relier), des associations du réseau des Crefad (dASA, La Brèche, Idées et les Crefad Loire et Auvergne), le Pari des mutation urbaines, Terre de Liens Auvergne, le Réseau des cafés culturels et associatifs et la Société coopérative d'intérêt collectif l'Arban, ont entamé un travail visant à partager, questionner et accompagner ces initiatives. Une des étapes de ce projet a été l'organisation des rencontres « Tiers-lieux sans but lucratif : des espaces de transformation économique et sociale ? », du 11 au 13 juillet 2018, à Lodève (34) au tiers-lieu La Distillerie. Ce dossier retrace leurs échanges et questionnements, rend compte des pratiques qui ont été documentées et, plus largement, de ce que peuvent être ces tiers-lieux, leurs dynamiques et en quoi ils sont à même de faire émerger de nouveaux communs dans les territoires.

Ces espaces pourraient constituer le catalyseur de nouvelles pratiques pour un développement reposant sur l'entraide, la mutualisation et la valorisation des ressources locales.

Le tiers-lieu, une réponse aux difficultés des territoires ruraux ?

« On observe aujourd'hui un déclin des bourgs et des territoires ruraux, un manque de dynamisme économique, avec des commerces et services qui ferment et une diminution de la vitalité sociale. Nous pensons réellement que les tiers-lieux constituent, au moins partiellement, une réponse à certains problèmes auxquels est confronté le monde rural. » En introduisant les rencontres de Lodève, Murray Nelson, administrateur de Relier, posait à la fois un constat sur les difficultés touchant les territoires ruraux, une analyse de leurs causes et des pistes de solution : « C'est l'aspect humain de l'émergence de tiers-lieux qui nous intéresse, tout le contraire du modèle capitaliste de développement de la société où les profits sont individualisés et où, par conséquent, la compétition est féroce. Dans ce modèle, hélas dominant depuis trop longtemps, seules sont encouragées les initiatives individuelles. Dans le monde agricole, nous en avons la preuve avec le refus des administrations d'accepter des dossiers d'installations collectives après l'évacuation de Notre-Dame-des-Landes. »

DE NOUVELLES ZONES D'ACTIVITÉS ?

Les tiers-lieux émergent d'un substrat. Celui du bouleversement des géographies et des modes de vie, causé par la désindustrialisation - et l'industrialisation de l'agriculture -, la métropolisation et le renforcement de la compétition entre les individus, entre les entreprises et entre les territoires. « La révolution du numérique passant par-là, l'éclatement des lieux de production et la nature même des biens produits bousculent les organisations professionnelles et la notion même de salariat, estime Jean-Yves Pineau, président de l'association Les locaux, dans un récent article paru dans la revue Nectart¹.



Le programme des rencontres de Lodève, outre des plénières et des temps festifs, a mis l'accent sur plusieurs thèmes lors d'ateliers pratiques et de réflexion.

Cette révolution en cours nécessite d'autres formes sociales, d'autres statuts juridiques et d'autres lieux de production. Les tiers-lieux, quoi qu'on en dise, sont ces nouvelles zones d'activités. »

Ils constituent, en quelque sorte, une réponse à ces révolutions et à des besoins nouveaux ou qui ne sont plus couverts par la collectivité. « Pour nous, le tiers-lieu participe d'un modèle de développement économique fondé sur l'entraide, la mutualisation et une nouvelle vision de l'économie locale, explique Murray Nelson. L'autre composante, c'est le mélange entre lieu de travail et d'activité sociale. Il y a des entrepreneurs partout mais dans les tiers-lieux, pour nous, ils ne sont pas individualistes. Ils veulent construire ensemble, partager et apporter quelque chose à la société par leur activité. »

UN OUTIL DE DÉMOCRATIE

La Fondation Travailler autrement, dans un rapport sur le coworking publié en

septembre dernier², le dit d'une manière différente : « Les tiers-lieux possèdent une aptitude hors norme à transformer en projets collectifs les questions sociétales les plus diverses. Au-delà de cette capacité à créer de l'activité et de la valeur, ils portent une promesse de démocratisation continue et pragmatique de la société qui nous permettrait de répondre aux problématiques soulevées par la "fracture territoriale". »

Ces questions sociétales, comme l'environnement, trouvent un écho particulier dans les tiers-lieux avec des activités de recyclage, de réemploi, de réparation, de production, de transformation et de vente d'aliments locaux ou biologiques. Plus largement, nombre de collectifs qui y agissent conçoivent, fabriquent et proposent des biens et services à partir de ressources locales ou renouvelables. Ces espaces et les collaborations qu'ils nourrissent créent de l'activité. À Prades, dans les Pyrénées-Orientales, une quinzaine de ■■■

- personnes ont localisé ou créé leur activité au sein du tiers-lieu El Quadrat : une créatrice de vêtements, des architectes, des associations, des spécialistes de l'image et la vidéo... Pour Mélanie Fistarol, une des fondatrices de cette association, il y a beaucoup de compétences sur les territoires mais pas assez de dispositifs et d'espaces pour encourager les initiatives et la création de petites entreprises.

DES LIEUX D'ENTRAIDE

Dans un article sur les tiers-lieux ruraux de la Creuse³, Raphael Besson, chercheur et directeur du bureau d'étude Villes innovations, notait que l'une de leurs spécificités était de fonctionner sur un modèle plus social qu'économique : « *Ils ne se limitent pas à la fonction entrepreneuriale des espaces de coworking [...]. Leur ancrage local repose sur des liens forts entre quelques personnes, un ou deux projets communs et un attachement fort au territoire.* »

Si le concept de tiers-lieu a été porté depuis son apparition il y a une dizaine d'années par des acteurs plutôt urbains, fortement liés au numérique et aux technologies, il peut aussi être vu comme un renouveau de pratiques plus anciennes en milieu rural. « *Pour les aspects sociaux et créatifs, ces lieux ne sont pas sans rappeler les MJC, les centres sociaux et autres Foyers ruraux qui ont accompagné le fort mouvement d'éducation populaire après-guerre, écrit Jean-Yves Pineau. Ce sont souvent des lieux d'entraide, de don contre don, hors administration. Ces tiers-espaces contribuent ainsi à maintenir des lieux de contact et de diffusion culturelle.* »¹

DES OBJETS DE CONVOITISE

Dans des territoires de faible densité, les activités culturelles et sportives, les événements comme des marchés, des concerts ou fêtes de village, contribuent à créer du lien social et à maintenir ou attirer des habitants. Ces dynamiques nécessitent du temps et beaucoup de liens avec les élus, les habitants et autres acteurs du territoire ; d'être attentif aux besoins des populations ; d'ouvrir et rassembler, en proposant des choses simples et abordables. Pour autant, ces principes d'ouverture, de lien au territoire ou d'éducation populaire ne



Plus de 100 personnes ont participé aux rencontres de Lodève et aux animations proposées par l'association Pôles en pomme.

caractérisent pas tous les tiers-lieux. À noter que la forme associative est majoritaire dans ceux dont le modèle économique ne repose pas uniquement sur la location d'espaces à des travailleurs indépendants. « *Le tiers-lieu est aussi politique et transgressif, avec les Zad, les hacker spaces...* », affirmait Yoann Duriaux, impliqué de longue date dans des tiers-lieux, lors des rencontres de Lodève. Mais, comme le note la Fondation Travailler autrement, la multiplication de ces espaces va de pair avec « *leur évolution vers un rôle économique plus affirmé* ». Dans une récente enquête⁴, le journaliste Mickaël Correia pointe qu'un nombre croissant d'espaces, notamment en région parisienne, sont aujourd'hui convertis en tiers-lieux culturels par des entrepreneurs, avec le soutien d'opérateurs comme SNCF Immobilier, qui y voient un moyen d'accroître la valeur financière d'un projet immobilier à venir. Il conclut : « *Institutionnalisant les occupations transitoires, les friches culturelles éphémères ont réussi le tour de force de neutraliser la portée subversive*

des squats artistiques qui contestaient la propriété privée en privilégiant le droit d'usage. » « *Après quelques années d'indifférence de la part des propriétaires fonciers, bailleurs ou promoteurs, la multiplication des tiers-lieux en a fait un objet d'intérêt... financier* », alerte la Coopérative Tiers-Lieux⁵ (cf. pV). D'où l'importance des mots choisis pour le titre des rencontres de Lodève : « *Tiers-lieux sans but lucratif : des espaces de transformation économique et sociale ?* »

■ FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

1 - *Les tiers-lieux et les cafés associatifs, laboratoires des territoires ruraux* - cf. bibliographie.

2 - *Mission Coworking : territoires, travail, numérique - Faire ensemble pour mieux vivre ensemble* - cf. bibliographie.

3 - www.urbanews.fr/2017/09/18/52487-la-regeneration-des-territoires-ruraux-par-les-tiers-lieux-le-cas-des-tiers-lieux-creusois.

4 - *L'envers des friches culturelles* - cf. bibliographie.

5 - *Rapport tiers-lieux à l'usage des collectivités* - cf. bibliographie.

S'il est difficile de définir ces lieux hybrides, l'histoire de leur émergence est fortement liée aux notions d'échange, d'émancipation, d'alternative et de libre.

Les (tiers) lieux dont nous parlons

Le mot tiers-lieu recouvre une diversité de réalités, de pratiques et de lieux caractérisés comme des espaces partagés ou ne relevant ni du lieu de travail ni de l'habitat. Derrière ce concept indéfini, plusieurs mots (collectif, économie sociale et solidaire, éducation populaire...) qui eux-mêmes font face à une perte de sens, sont souvent accolés. L'association Relier observe que la majorité des projets utilisant la dénomination repose sur de la mutualisation d'espaces, sans qu'il y ait nécessairement de projet commun, d'engagements réciproques, au-delà de valeurs partagées. Les structures les plus visibles qui portent de tels lieux s'inscrivent dans le mouvement de l'entrepreneuriat social. On y retrouve des outils et des réseaux se réclamant d'une nouvelle économie collaborative, très à l'aise avec l'usage et l'image du numérique. Cependant le recul manque sur la pérennité et le fonctionnement de ces espaces. Enfin, les initiatives en milieu urbain prédominent parmi celles qui s'affichent comme tiers-lieux (cf. carte).

DIFFÉRENTES APPROCHES DE CES LIEUX HYBRIDES

Derrière la définition du concept, il existe un enjeu d'appropriation et de reconnaissance, particulièrement à un moment où la puissance publique s'en empare et y consacre des financements. Une définition stricte des tiers-lieux pourrait conduire des acteurs à imposer un cadre ou des réglementations entraînant l'exclusion de certains et une perte d'âme chez d'autres. Utiliser ce mot peut aussi être un moyen de se faire reconnaître, de communiquer ou d'inviter un public large. Les questions formulées par les participants

aux rencontres de Lodève traduisent ces enjeux : « Faut-il prouver qu'on est un tiers-lieu ? A-t-on besoin d'utiliser ce mot ? Est-il le bon ? Faut-il distinguer le tiers-lieu libéral, l'entrepreneurial, l'institutionnel ou le subversif ? À quelles conditions les espaces inter-associatifs sont-ils des tiers-lieux ? Pourquoi ce terme est-il aujourd'hui à la mode alors qu'il recouvre des pratiques déjà anciennes ? » Pour mieux comprendre ce que peuvent être ces lieux hybrides, on peut étudier leur histoire à travers trois approches : l'urbanisme, l'appropriation citoyenne et le développement du libre.

En 1989, dans son ouvrage *The great, good place*, le professeur de sociologie urbaine américain Ray Oldenburg définit les *third places* comme des espaces dans lesquels les gens se rencontrent, échangent, réfléchissent ensemble : des cafés, centres commerciaux, etc. Il analyse le changement de forme de ces espaces qu'il voit comme des endroits où les rites de sociabilité peuvent réapparaître malgré l'avènement du tout-voiture et des banlieues pavillonnaires qui rendent la rencontre physique difficile.

RÉACTION À UN DYSFONCTIONNEMENT SOCIÉTAL

Antoine Burret propose dans sa thèse de sociologie une vision plus fine de ce phénomène qu'il lie à l'émergence d'une économie collaborative. En 2016, il publie *Tiers Lieux... et plus si affinités*, dans lequel il analyse les causes et effets de la création et de la fréquentation de ces objets hybrides. « Cette configuration sociale, écrit-il, repose sur un patrimoine commun,



RÉPARTITION DES TIERS-LIEUX EN FRANCE

La Fondation Travailler autrement et le CGET ont recensé 1 463 tiers-lieux dont plus de la moitié sont installés dans les métropoles.

qui permet une libre appropriation, où il n'y a pas de professeurs, avec une émancipation par le faire. » Cette vision politique est le reflet de la démarche des « faiseurs d'alternative », en réaction à un dysfonctionnement sociétal. Antoine Burret met en avant l'importance de ces lieux ouverts où les personnes peuvent se retrouver : elles y (re)prennent confiance en leur capacités, expérimentent et font ensemble, souvent en réponse à des besoins peu ou mal couverts par la collectivité. Les exemples cités vont des ateliers coopératifs - les fablabs - aux jardins partagés, en passant par divers types de services innovants.

Lors des rencontres de Lodève, Yoann Duriaux a partagé le fruit de sa longue implication dans des dynamiques de tiers-lieux. Pour lui, ces initiatives et la popularisation du mot comme des pratiques sont largement dues aux acteurs du numérique se revendiquant du concept de « libre » qui promeut la maîtrise et l'utilisation de l'outil informatique de façon collaborative. Il met en avant toute une dynamique de création d'alternatives en commun, détachées d'un lieu physique, à travers des tiers-lieux « libres open source ».

■ SOUKEINA ASSINI (IDÉES) ET RAPHAËL JOURJON (RELIER)

Entretien sur les facteurs de pérennité des tiers-lieux avec Mélissa Gentile, responsable partenariats de la Coopérative Tiers-Lieux.

« Dans beaucoup de tiers-lieux, il y a une grande part de bénévolat »

Q u'est-ce que la Coopérative Tiers-Lieux ?

Mélissa Gentile : Ce projet est né en 2010 d'un collectif de créateurs et animateurs de tiers-lieux, notamment Lucile Aignon et Marie-Laure Cuvelier. Les sollicitations pour accompagner ces initiatives affluaient et l'implication bénévole ne suffisait plus. Une association a été créée en 2013 ; elle a été transformée en Société coopérative d'intérêt collectif en 2016. Aujourd'hui, la Coopérative Tiers-Lieux qui est le réseau des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine¹.

Elle compte trois collègues (tiers-lieux, salariés et fondateurs, partenaires) dans lesquels se répartissent 96 sociétaires dont 5 salariés. Notre objectif est que chaque habitant de Nouvelle-Aquitaine dispose d'un tiers-lieu à moins de vingt minutes de chez lui. En tant que tiers de confiance des pouvoirs publics et des acteurs locaux, nous repérons, accompagnons et fédérons ces espaces. Nous avons signé une convention triennale avec la Région

visant à atteindre 300 tiers-lieux à horizon 2020, contre 212 aujourd'hui, tout en aidant à la pérennité des modèles.

La Coopérative est aussi un laboratoire d'observation, d'analyse et d'évaluation de la transformation du rapport au travail. En juillet 2017, nous avons posé nos valises au Quartier génial, à Floirac (33), tiers-lieu installé en bordure d'un quartier prioritaire de la politique de Ville. Nous avons besoin d'un lieu physique pour travailler et accueillir nos sociétaires. Ce « tiers-lieu des tiers-lieux » est un centre de ressources pour les nouvelles organisations du travail et permet à chacun d'appréhender concrètement ce qu'est un tiers-lieu...

L'engouement pour les tiers-lieux et les soutiens publics ont contribué à lancer de nombreux projets, mais tous ne marchent pas...

M. G. : Effectivement, certains tiers-lieux ferment. C'est le cas des espaces « coquilles vides », sans projet ni collectif... Il y a aussi des individus qui se lancent sous une forme entrepreneuriale, pensant pouvoir vivre de la seule activité de location d'espaces de travail et qui finalement ne peuvent assumer les loyers. Il y a aussi des collectifs qui achètent ou louent un lieu avant d'avoir un projet. Enfin, d'autres sont en difficulté car ils n'ont pas anticipé la fin des aides publiques... En Nouvelle-Aquitaine, un appel à manifestations d'intérêt a permis de financer de nombreux tiers-lieux, mais il s'agit d'une aide à l'amorçage sur deux ans.

Quels sont, selon vous, les ingrédients contribuant au maintien des tiers-lieux et à leur ancrage dans un territoire ?

M. G. : Parmi les exemples en Nouvelle-

Aquitaine, on cite souvent Les Usines Nouvelles, tiers-lieu installé dans l'ancienne friche industrielle de la filature de Ligugé (86). L'association, créée en 2013, a réussi à fédérer une communauté : des résidents installés à l'année dans les espaces de travail à côté desquels on trouve un fablab et une coopérative d'activités et d'emploi. Par son patrimoine exceptionnel, c'est aussi un lieu de médiation de l'histoire industrielle. On y trouve également des jardins familiaux et depuis peu un jardin partagé. Comme dans beaucoup de tiers-lieux, il y a une grande part de bénévolat notamment lors de chantiers participatifs.

Autre tiers-lieu de référence : La Smalah. Les initiateurs de cette association, issus d'une culture portée sur le numérique, ont commencé de façon itinérante par des ateliers-goûters pour enfants autour du codage informatique et des formations à la radio ou aux objets connectés. Finalement, ils ont créé un café associatif à Saint-Julien-en-Born (40) qui compte plus de 500 adhérents ! Ce projet a redynamisé le village et, au-delà, le bassin de vie avec des cours de tricots, de guitare... Ils ont construit un atelier avec des bureaux à l'étage et dispensent des formations. Le projet fonctionne car ses fondateurs se sont intéressés aux besoins du territoire avant de s'installer.

Aujourd'hui, on aperçoit un risque de dévoiement du mouvement des tiers-lieux, avec des grands groupes qui s'en réclament. Sans collectif, ces espaces n'auront certainement pas l'âme des tiers-lieux : il faut des personnes, un accueil humain et être ouvert à tous.

■ PROPOS RECUEILLIS PAR FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

1 - Plus d'infos : <https://coop.tierslieux.net>.



Mélissa Gentile est aussi facilitatrice au Quartier génial à Floirac (Gironde) où la Coopérative Tiers-Lieux a ses bureaux.

Ce tiers-lieu créé en 2016 à Lodève (34) regroupe différentes activités notamment de conception, de fabrication et propose des espaces ouverts au public.

La Distillerie, un creuset d'activités en construction

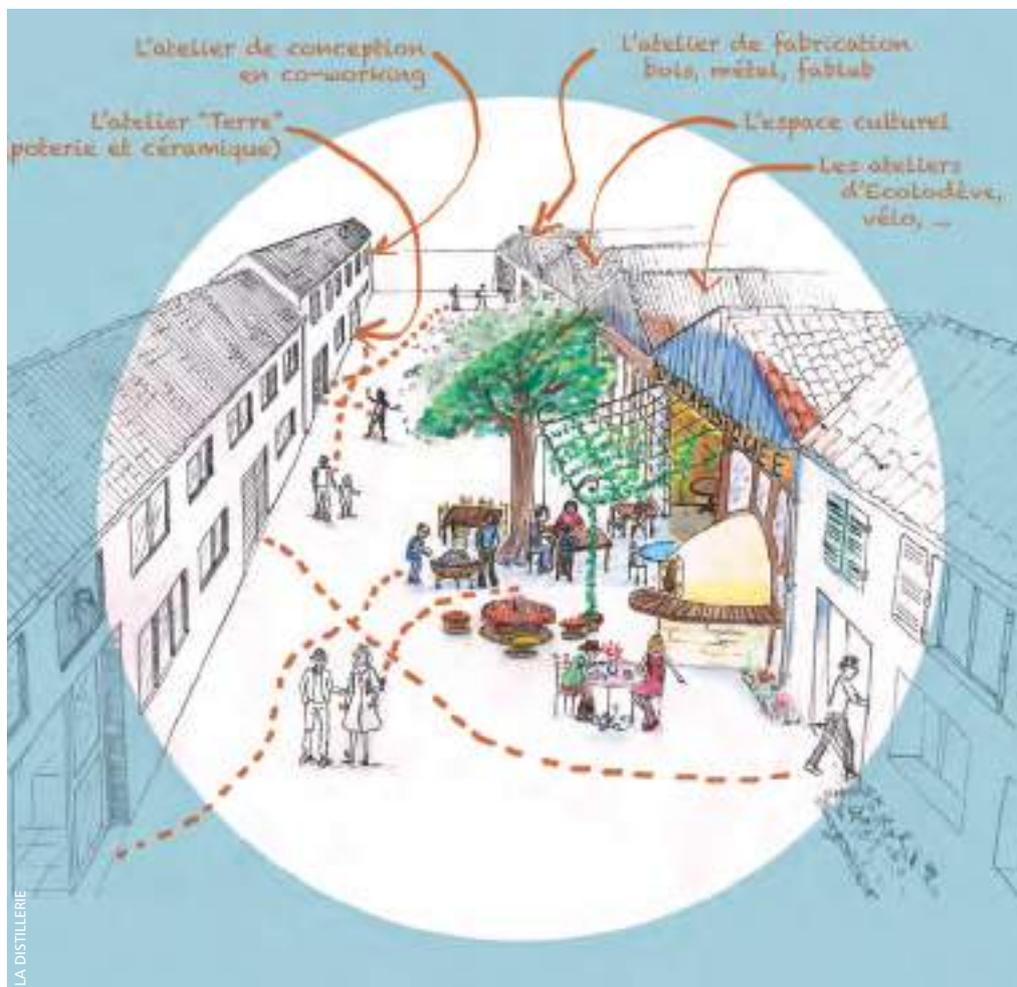
Ce 11 juillet, à La Distillerie, les derniers préparatifs pour accueillir les participants aux rencontres tiers-lieux sont en cours : des toiles à tendre pour se protéger du soleil, une signalisation colorée à affiner, un bar à installer, des toilettes à raccorder... Cet espace du centre de Lodève, commune de 7500 habitants de l'Hérault, est constitué de deux rangées de bâtiments répartis de chaque côté d'une grande cour intérieure. Les projets, déjà nombreux, y avancent au rythme des coups de main bénévoles, des dons, de l'état des finances.

Ici, on expérimente, on s'organise, on fabrique, on se teste. La Distillerie est un chantier permanent, comme en témoignent les planches et sacs de ciment posés au sol.

LIER CONCEPTION ET FABRICATION

Dès l'entrée du lieu qui donne sur la cour, plusieurs affiches présentent les principaux acteurs de ce tiers-lieu et leurs activités : architecture, paysage, menuiserie et charpente, création de mobilier nomade, conception de jeux en bois, cours et animation autour de la poterie, de la céramique, du tango, du travail de l'image, des jeux mais aussi des formations et interventions auprès de jeunes...

L'absence de locaux à louer sur Lodève pousse, en 2016, un collectif de six personnes à acquérir cette ancienne distillerie qui a, un temps, accueilli un cinéma et des logements. « C'est au départ le projet d'un couple d'architectes qui cherchaient un lieu de travail, explique Tatiana Carmier, l'une des fondatrices du collectif. Après avoir trouvé cet espace trop grand pour eux ils ont réuni d'autres acteurs du territoire. » Au fil des travaux de réhabilitation, les



Présentation exhaustive du projet de La Distillerie sur son site internet : <http://la-distillerie.org>.

différentes pièces prennent forme : un atelier de travail du bois et du métal, associé à un fablab, équipé de nombreux outils et machines ; un atelier « terre » destiné à accueillir des artisans potiers, céramistes, sculpteurs ; des bureaux partagés...

Tatiana, qui accompagne des projets d'habitat participatif, nous fait visiter son espace de travail : « Au début, nous avons

passé un an dans cette pièce, la seule avec un chauffage. On espère bientôt la convertir en logement ». Pour Cédric Gil, autre fondateur et architecte, l'intérêt de s'installer à plusieurs était de pouvoir lier la conception et la fabrication, de mélanger différents métiers et de créer de l'émulation et de nouveaux projets. Dès le départ, le collectif a aussi souhaité mettre des espaces à disposition d'associations pour ■■■

- inclure des acteurs n'ayant pas investi dans le projet.

La Distillerie est pensée comme un lieu d'interaction, de formation et d'échange où l'on expérimente les valeurs de coopération et de solidarité, où l'on peut valoriser les compétences de chacun. Le montage juridique choisi traduit ces objectifs. La Société civile immobilière (SCI) d'attribution, réunissant les fondateurs qui ont investi 170 000 euros au total pour l'acquisition des lieux, est propriétaire de 2 000 m² (1 500 m² de bâtiments et 500 m² de cour). Cette forme de SCI permet de diviser un bien immobilier par fractions destinées à être attribuées aux associés en propriété ou en location. Chaque membre fondateur dispose de 80 m² d'espace de travail, le reste étant partagé entre des espaces en commun et associatifs. Le projet collectif est porté par l'association La Distillerie qui détient un droit de jouissance sur 700 m².

UN FONCTIONNEMENT COLLÉGIAL ET OUVERT

L'association, qui compte environ deux cents membres, est administrée par un groupe d'orientation constitué des fondateurs et de personnes très actives dans les lieux. Ils définissent les règles d'usage des espaces et se réunissent régulièrement dans des « groupes projets » : administration ; communication ; café/cantine ; ateliers partagés ; chantiers participatifs... Depuis le début de l'été 2018, un chantier est en cours pour réhabiliter un espace au rez-de-chaussée qui accueillera à terme une cantine, un café associatif et atelier de boulangerie ouvert. Un autre vise à terminer une salle dédiée aux pratiques corporelles (danse, qi gong, taï chi, théâtre...). Ces chantiers collectifs, sur lesquels l'utilisation de matériaux « naturels » comme le bois ou la chaux est privilégiée, répondent à un souci d'économie et d'écologie mais relèvent aussi d'une volonté d'échange de savoirs et pratiques, en partant du

« faire ». Pour les cuisinières du collectif l'Alambiquée, qui gèrera l'espace cantine, les rencontres organisées à La Distillerie en juillet étaient une forme de test, une première, avec plus de 80 personnes à nourrir.

UN TERRITOIRE EN DIFFICULTÉ

Ce fourmillement d'activités repose essentiellement sur des ressources locales mais surtout des personnes, envies, savoirs et savoir-faire. Si le modèle économique de ce tiers-lieu est encore en construction, la dynamique créée sur le territoire est déjà visible (cf. encadré). « *Le but de La Distillerie c'est aussi de faire tourner l'économie locale, de développer des produits fabriqués chez nous* », affirme Laure Monod-Danion, responsable de

UNE ÉCONOMIE DU DON CRÉATRICE D'EMPLOIS

Quel modèle économique pour les tiers-lieux ? Pour Gilles Monteil, ancien salarié de l'association La Distillerie, celui du tiers-lieux de Lodève (34) repose sur les principes de redistribution et de réciprocité du don. Le projet, sans bénévoles, n'aurait pas vu le jour. En 2017, l'association La Distillerie avait un budget de 14 000 euros. Mais les dons et prêts de matériel ont représenté 15 000 euros et le travail bénévole pour les chantiers - sans compter l'engagement dans la vie associative - pourrait être valorisé à hauteur de 15 000 euros en 2017 (et déjà 25 000 euros en 2018). Pour l'instant, les recettes sont assurées par les cotisations des membres, la location d'espaces et quelques événements. « *On ne souhaite pas dépendre des subventions et des politiques ; on a envie de mettre notre énergie ailleurs que dans des dossiers de demande* », précise Tatiana Carmier, l'une des fondatrices, même si des financements publics pourraient être envisagés une fois la mise aux normes des locaux réalisée. « *Pour rembourser certains apports, continuer et développer le projet, voire embaucher, il faudra aller chercher d'autres ressources* », estime Gilles.

La Distillerie est aussi le support d'activités économiques marchandes et d'emplois. « *Il y a un emploi dans l'entreprise de création de jeux Nkd Puzzle Box, un pour la boulangerie et au moins un pour l'activité restauration, sans compter ceux des fondateurs*, détaille Gilles. *L'impact économique est certain.* » La dynamique sociale créée par ce tiers-lieu résulte de sa communauté, ouverte sur l'extérieur, et de projets spécifiques accueillis dans le lieu, comme Potentiel jeunes (un travail avec de jeunes adultes de la région en rupture scolaire ou professionnelle) ou Les intelligences de la main (des rencontres pour revaloriser le travail manuel auprès des jeunes en collège ou lycée). Une forme de développement local, construit avec et pour des habitants et acteurs de Lodève, bien différente de celle reposant sur la mise en compétition des territoires pour attirer des projets d'usines ou plateformes logistiques subventionnés. (FB)

Les chantiers collectifs, sur lesquels l'utilisation de matériaux « naturels » comme le bois ou la chaux est privilégiée, répondent à un souci d'économie et d'écologie mais relèvent aussi d'une volonté d'échange

l'atelier terre. Un habitant de Lodève, ancien conseiller municipal, rappelait lors d'un repas que la ville est en difficulté, économiquement et socialement : « *La Cogema et la mine d'uranium ont fermé au milieu des années 1990, supprimant plus de mille emplois, et la dernière usine de textile en 2004. Depuis quelques années, il y a des investissements et des commerces ouvrent mais le centre-bourg est un peu déserté, beaucoup de gens se sont installés dans les lotissements.* » Pour les différents acteurs de La Distillerie, le fait de mettre en mouvement le territoire, de rassembler et de proposer des activités pour et avec les habitants de Lodève, est déjà une première victoire.

■ FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

La coopération, les compétences et le matériel présents sur les tiers-lieux facilitent la création d'activités.

Expérimenter, se former et se tester

Si le «faire ensemble» et donc le «faire» sont l'essence même des tiers-lieux, ces derniers constituent en quelque sorte de nouveaux espaces de formation et de test d'activité. «Après avoir longtemps privilégié les connaissances, l'apprentissage met en valeur les savoirs résultants de pratiques empiriques : le faire devient essentiel», note la Fondation Travailler autrement, dans un rapport récent sur le coworking¹. Cette approche par le faire peut aussi être vue comme un retour à des pratiques anciennes de transmission, hors des cadres institutionnels (stages, contrats d'apprentissages...) ou comme alternative informelle à ces dispositifs. Ici ou là, dans des tiers-lieux, on apprend à poser du parquet, à réparer des radios, à cultiver des tomates, à utiliser un logiciel de mise en page ou encore à créer des objets en bois. On y apprend aussi à monter une association ou une entreprise, à gérer un budget, à fixer des prix...

DIFFÉRENTES FONCTIONS

Ces espaces peuvent alors remplir une ou plusieurs des quatre fonctions caractéristiques de l'espace-test agricole, notait Xavier Lucien, membre du réseau des Crefad et administrateur du Réseau national des espaces-test agricoles (Reneta), lors des rencontres de Lodève (34). La première, la fonction couveuse, c'est-à-dire un cadre légal et un portage juridique d'une activité (fourniture d'un numéro Siret, assurance...), peut être assurée par exemple par une coopérative d'activités et d'emploi. La seconde fonction, pépinière, consiste en la mise à disposition de matériel et de moyens nécessaires à l'activité, comme des salles, un four à pain, une découpeuse laser... Ces usages peuvent être formalisés ou non par des contrats de location ou la cotisation à une association. La troisième fonction, celle de l'accompagnement (technique, humain, à l'entrepreneuriat...), est plus complexe et en général moins forma-



Dans les tiers-lieux, comme dans les espaces-test agricoles, les outils de production peuvent être mutualisés.

lisée que dans les espaces-tests agricoles. Elle est souvent assurée par une diversité d'acteurs (prestataires extérieurs, animateurs du tiers-lieu, bénévoles...). Enfin, la dernière fonction, qui regroupe l'animation et la coordination des trois autres fonctions, inclut les aspects de gestion administrative et financière ou encore de communication.

BESOIN DE MATÉRIEL

«Les dispositifs institutionnels n'ont pas pensé la transition vers l'activité, comme si tout le monde avait un héritage de compétences et d'outils sur un métier», explique Xavier Lucien. On peut faire des stages ou des formations pour se tester mais pour aller plus loin, dans la vente par exemple, ce n'est pas possible. Dans la grande majorité des cas, les gens ont donc dû se lancer hors des cadres officiels, souvent au noir... C'est pour répondre à ces difficultés qu'est né l'espace-test agricole.» «Tout le monde n'a pas l'étoffe d'un créateur d'entreprise ou alors pas seul», ajoute Murray Nelson, administrateur de l'association Relier. C'est pour cela que les lieux où il y a différentes compétences, des soutiens et de la coopération, sont importants.» Parfois, le test d'activité est aussi un test de vie et des «logements passerelle» au sein

ou en lien avec des tiers-lieux peuvent répondre aux besoins de personnes souhaitant s'installer temporairement sur un territoire.

DE NOUVEAUX MONTAGES JURIDIQUES

Une des difficultés, dans les tiers-lieux comme dans les espaces-test agricoles, consiste à bien identifier quelle(s) fonction(s) le collectif veut assurer, par le biais de quelle structure, formelle ou non, et avec quels principes de décision. Comment penser par exemple le financement et l'utilisation d'un outil qui peut être nécessaire à l'activité d'une entreprise mais aussi à des personnes souhaitant se tester? Faut-il créer un poste d'animateur du tiers-lieu et, dans ce cas, doit-il travailler uniquement sur le projet collectif ou aussi accompagner les activités de chacun? Les expérimentations menées dans les tiers-lieux, en matière de montages juridiques et financiers, de partage des moyens de production et des connaissances, pourraient inspirer d'autres acteurs.

■ FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

¹ - Mission Coworking : territoires, travail, numérique - Faire ensemble pour mieux vivre ensemble - cf. bibliographie.

L'association a mis en place un programme d'accompagnement de porteurs de projet dans un quartier de Saint-Étienne.

Le Crefad Loire initie des boutiques test

Le Crefad Loire, implanté à Saint-Étienne, travaille depuis 2016 avec les habitants du quartier de Beaubrun-Tarentaize pour lutter contre la vacance des rez-de-chaussée et créer de nouvelles dynamiques économiques et sociales. « C'est un petit quartier de quelques rues, classé prioritaire dans la politique de la Ville et où il a y une forte déprise : les locaux commerciaux se vident, les rues deviennent un simple lieu de passage, la parole circule moins bien, la qualité de vie et l'immobilier se dégradent, explique Thomas Fremaux, salarié du Crefad Loire en charge de ce projet, baptisé Ici-bientôt¹. Notre idée est de travailler sur l'image du quartier, les façades des rez-de-chaussée et sur leur occupation, en créant un réseau de boutiques test. »

L'association accompagne des porteurs de projet à la création de boutiques, depuis le montage du projet jusqu'à l'installation dans les lieux, afin qu'ils testent leur activité sur une période allant de six mois à un an. Elle négocie avec les agences immobilières et les propriétaires des loyers réduits et impulse des chantiers participatifs d'aménagement pour réduire les coûts. Pour les activités de restauration, l'idée est plutôt d'avoir recours à des cantines déjà existantes, pour éviter des investissements. « En tant

qu'association d'éducation populaire, nous sommes différents des grands acteurs de l'accompagnement économique comme les chambres de commerce et d'industrie, note Thomas. Nous travaillons en partant de l'humain et sur le temps long. »

LE TEST SERT AUSSI À VIVRE UNE EXPÉRIENCE POUR SE PROJETER, OU NON, DANS UNE ACTIVITÉ

En 2017, pour la Biennale internationale de design qui s'est tenue à Saint-Étienne, cinq femmes ont monté un café associatif avec des habitants du quartier de Beaubrun-Tarentaize. Elles ont réalisé qu'elles aimeraient la construction de projet et le travail en collectif, mais beaucoup moins faire et servir des cafés... Le test sert aussi à vivre une expérience pour se projeter, ou non, dans une activité. La Bricoleuse est une autre initiative en cours d'expérimentation depuis juin dernier. Cet atelier de quartier, pensé pour mettre à disposition des savoir-faire et des machines afin de créer ou réparer des objets, a depuis évolué et accueille l'association Alolise, qui y proposera des formations et un cyber café.

Pour Thomas, il serait possible de multiplier ce type d'expériences dans des

locaux vacants et dans des boutiques, des cafés, des boulangeries, ou d'autres espaces existants qui pourraient être mutualisés. « Les modes de consommation ont changé et le commerce d'aujourd'hui ne peut pas fonctionner comme celui d'hier, ajoute Thomas. Il y a une réflexion à avoir autour de nouvelles activités en pied d'immeuble qui correspondent aux besoins des habitants mais, pour inventer des manières de faire, il faut pouvoir expérimenter et tester son activité. »

■ FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

1 - Plus d'infos : <https://ici-bientot.org>

UN ESPACE OUVERT ET PARTAGÉ

« L'espace en partage », un des ateliers des rencontres de Lodève, a révélé l'importance de ce sujet pour les collectifs et personnes impliquée dans des tiers-lieux. Une des principales réflexions porte sur la cohabitation entre des espaces partagés et individuels, entre un besoin d'isolement et d'échanges. Il s'agit aussi de penser à l'organisation de temps dédiés au collectif ou à l'individu. Concrètement, des temps festifs en fin de journée ne risquent-ils pas de gêner ceux qui travaillent tard ? Faut-il prévoir deux entrées, une privée et une pour l'accueil du public, et des règles pour éviter les conflits d'usages ou prévenir les tensions entre utilisateurs ?

Dans un autre atelier, « les moyens qui permettent l'ouverture à des non-initiés », les participants ont évoqué l'importance des espaces de transition entre l'intérieur et l'extérieur, pour pouvoir entrer discrètement, le temps de prendre confiance, d'approviser le lieu... Autres éléments à prendre en compte : la signalétique (dire où est le lieu, ce qu'on y fait et à quoi sont destinés les différents espaces) ; la présence humaine qui facilite l'accueil ; la communication sur le lieu avec des termes accessibles ; la diversité des activités proposées pour éviter l'entre soi...

Les locaux du projet Ici-bientôt sont situés dans le quartier de Beaubrun-Tarentaize à Saint-Etienne.



Visite guidée d'un hameau de l'Aveyron qui accueille différentes activités, des logements et dont le fonctionnement traduit le refus de la spéculation immobilière.

Vispens, un habitat participatif et ouvert

Nous avons visité le hameau de Vispens, dans l'Aveyron, en août 2018. Nous, c'est un groupe d'amis intéressés par les habitats alternatifs et investis en tant qu'urbanistes, architectes ou accompagnatrice de projets d'habitat participatif. Après avoir passé Saint-Affrique et plusieurs collines, nous arrivons en vue de bâtiments nichés au milieu de terres agricoles. Racheté en 2010 et transformé en habitat participatif et évolutif, ce hameau est aujourd'hui habité par une dizaine de personnes. Nous passons la journée à discuter avec Vincent, Jacques, Annie... Nous visitons les différents lieux de vie (cf. pXII), partageons un repas, parlons vision, technique, bonheur, embrouilles, non-spéculation. Nous comprenons rapidement que les habitants se sont retrouvés autour de quatre axes originaux traduisant un engagement politique fort dans leur mode de vie.

LA NON-SPÉCULATION

Sur le hameau, les parcelles n'appartiennent pas aux habitants mais à Terr'à Vispens, une société civile immobilière (SCI). Actuellement, son capital est détenu à 10% par les habitants permanents du lieu et à 90% par l'association Camin'à Vispens qui compte trois collègues : celui des sociétaires de la SCI, celui des habitants de passage et celui des sympathisants. Pour vivre sur le hameau, on peut louer un logement appartenant à la SCI, installer un habitat léger (caravane, camion, yourte...) ou construire son logement. Dans ce dernier cas, l'habitant signe un bail à construction avec la SCI qui lui loue un terrain et le bâtiment construit lui appartient. En cas de départ, il pourra en céder la



Le projet agricole du hameau de Vispens a notamment été soutenu par Terre de Liens.

valeur d'usage. Les autres espaces sont en propriété collective, gérés par tous et accessibles à tous. Tous les sociétaires ont le même engagement financier et, avec ce montage, le risque qu'un individu prenne le pouvoir dans la SCI est évité et il ne peut y avoir de spéculation lors de la revente de parts de la SCI (cf. pXIII). Par ailleurs, le montant des baux à usage d'habitation est dévalué au fil du temps pour tenir compte de l'usure des locaux. C'est l'inverse de la spéculation immobilière et de la propriété lucrative.

PARTIR ET REVENIR

Grâce à ce fonctionnement, il est aussi plus simple d'entrer et de sortir du hameau, de se sentir attaché au projet et non pas à la terre et à la propriété. Les habitants peuvent partir en récupérant le montant total de leur investissement financier mais aussi venir ou revenir facilement.

UN PROJET AGRICOLE MAIS PAS QUE...

L'activité agricole est intégrée au projet collectif. Terre de Liens a acheté les terres agricoles et bâtiments d'élevage et de stockage. Cependant, une des décisions

prise lors de la création du lieu fut de ne pas lier forcément l'activité économique au logement. Bien qu'une partie des habitants pérennise l'héritage agricole (élevage bovin et ferme équestre), d'autres travaillent en dehors. Cela permet d'intégrer des nouveaux habitants non-paysans.

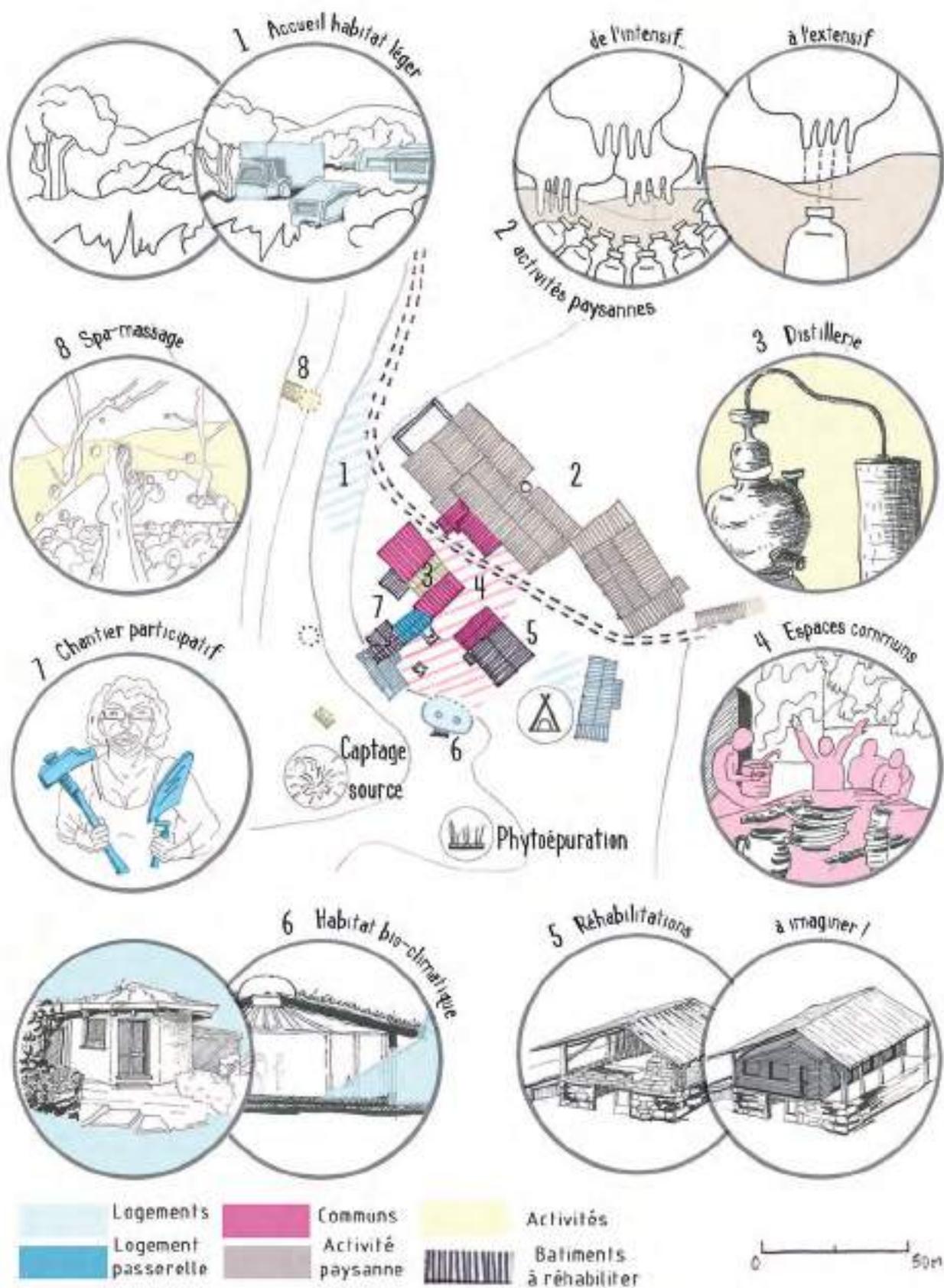
DIFFÉRENTES FORMES D'HABITER

À Vispens, aucune habitation ne se ressemble! Réhabilitations, constructions neuves, habitats légers ou mobiles... Il y a autant de modes d'habiter qu'il y a de résidents. Avec les nombreux chantiers participatifs chacun à la possibilité d'investir du temps et de l'énergie dans les espaces collectifs. Le hameau est également ouvert à des habitants de passage (non sociétaires) qui peuvent s'installer temporairement sur une aire accueillant les habitats légers ou dans le logement-passerelle aménagé dans un des bâtiments réhabilités. Pour l'instant, les règles d'urbanisme (zone NH¹) qui s'appliquent au hameau permettent d'envisager pour l'avenir des habitations écologiques portées sur le confort et le bien-être de leurs habitants, à l'instar de la surprenante maison semi-enterrée habitée par Annie. La SCI a fixé à 1 000€/m² maximum le coût de construction que chaque sociétaire peut réaliser et les logements visités montrent qu'il est possible avec ce budget d'aboutir à un résultat vraiment réussi, aussi bien en construction neuve qu'en rénovation !

■ MARIANNE CAPDEVILLE, TATIANA CARMIER, FLORE CORRIERE, EMMA IZQUIERDO ET CORENTIN SEYFRIED

1 - Secteur particulier des zones naturelles, elle correspond à de l'habitat isolé en milieu agricole ou naturel et est régie par des règles d'urbanisme spécifiques.

PLAN DU HAMEAU DE VISPENS (AVEYRON)



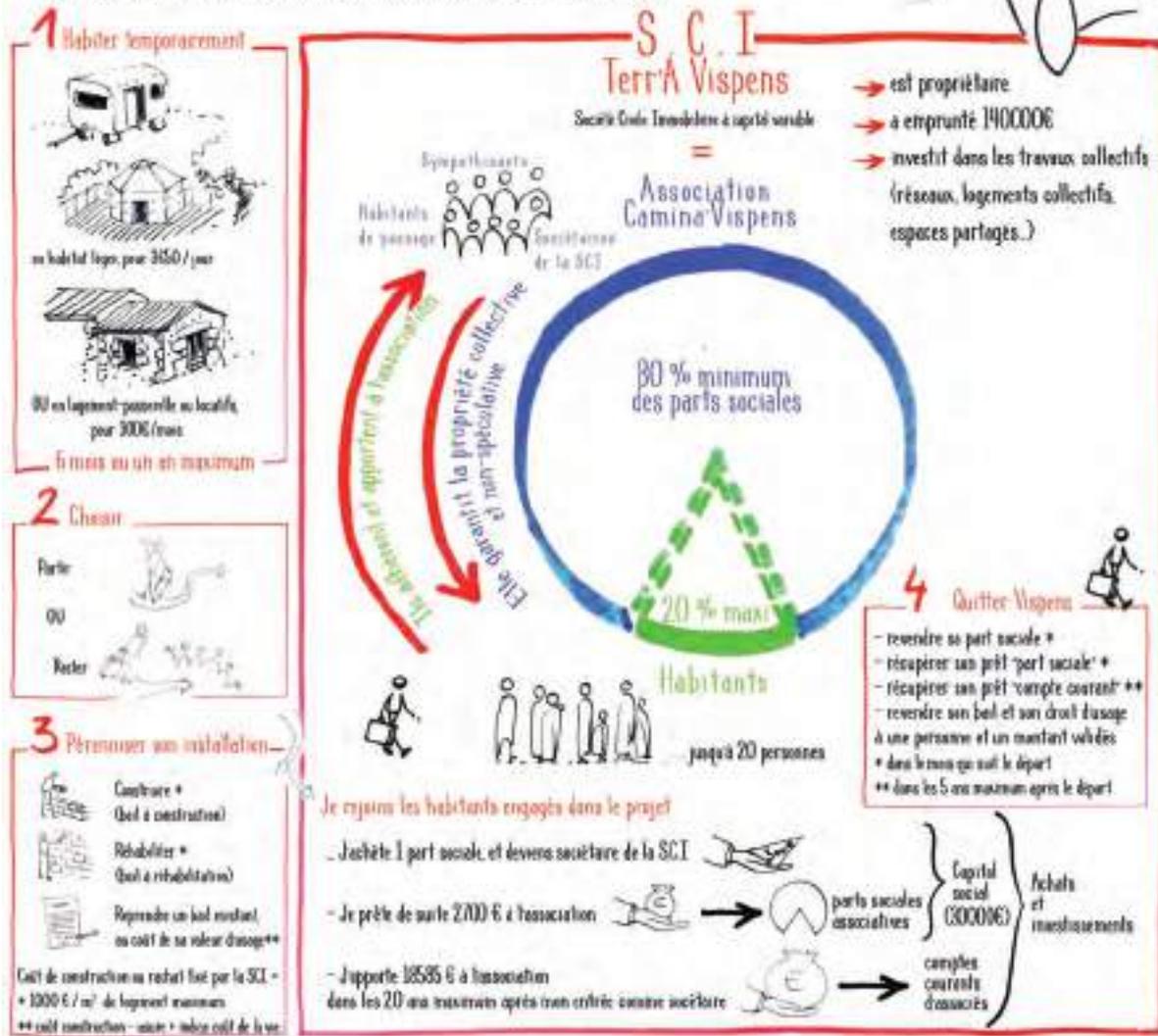
FLORE CORRIERE ET TATIANA CARMIER

HABITER A VISPENS ?

Et si demain je souhaitais m'installer sur le hameau de Vispens ?

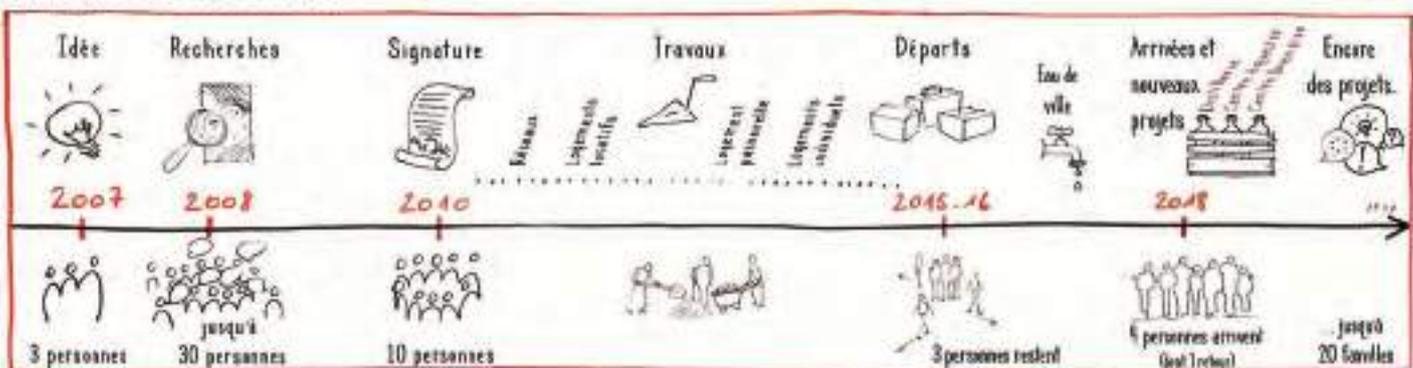
Quelles possibilités s'offrent à moi en matière d'habitats, de conditions financières, d'engagement dans le projet ?

Petit aperçu non exhaustif d'une nouvelle manière de penser sa manière d'habiter...



FLORE CORRIERE ET TATIANA CARMIER

CHRONOLOGIE DU PROJET



FLORE CORRIERE ET TATIANA CARMIER

Le financement des tiers-lieux et les processus de labellisation par l'État et les collectivités pourraient orienter la forme et le sens des projets.

Quelle place pour la puissance publique ?

« Comment accompagner les tiers-lieux sans uniformiser ? Que cache l'institutionnalisation des tiers-lieux ? Quelles relations nouer avec les collectivités pour rester un espace de contre-pouvoir ? Comment valoriser le rôle de conservation du patrimoine auprès des élus ? Comment convaincre les collectivités de nous financer ? » Pour les personnes impliquées dans des tiers-lieux présentes aux rencontres de Lodève, les relations avec les collectivités et, plus largement, avec la puissance publique sont des questions récurrentes. Il y a d'un côté un besoin global de financement pour la création de ces espaces, leur animation ou encore pour certaines missions d'intérêt général qu'ils peuvent assurer (en matière de retour à l'emploi, de formation des jeunes, de prévention santé...). Il y a, de l'autre, une crainte de dépendre de subventions et des politiques associées, d'être limité par des procédures et les délais des administrations, de perdre le contrôle ou le sens d'un projet citoyen.

IMPLICATION CROISSANTE DES COLLECTIVITÉS

Nombre de communes et de leurs regroupements sont engagés dans la création ou la gestion de tiers-lieux : des maisons de services au public, commerces multiservices, médiathèques, espaces numériques mais aussi parfois, à l'instar des Départements, des espaces dédiés au télétravail ou des fablabs. Les élus y voient une solution pour réhabiliter des bâtiments inutilisés, recréer ou maintenir de l'activité économique, augmenter les recettes fiscales, maintenir des services, mutualiser des équipements... D'autres collectivités et acteurs institutionnels privilégient un soutien à la mise en réseau. Enfin, des Régions ont mis en place des politiques structurantes. Celle de la Nouvelle-Aquitaine est bien rodée. Il y a

quelques années, elle a confié l'accompagnement (création et consolidation) de tiers-lieux à la Coopérative Tiers-Lieux (cf. pV). Environ 80 projets de tiers-lieux ont déjà été soutenus grâce à une autre enveloppe régionale, avec des aides à l'amorçage d'en moyenne 55 000 euros. En Bourgogne-Franche-Comté, l'animation d'un réseau de tiers-lieux est réalisée en interne et la Région travaille à la rédaction d'une charte axée sur le numérique à laquelle les initiatives qu'elle soutient devront adhérer, instaurant ainsi une sorte de labellisation. L'appel à projets « Labellisation tiers-lieux Occitanie » prévoit quant à lui des subventions allant jusqu'à 15 000 euros.

LES ÉLUS VOIENT DANS LES TIERS-LIEUX UNE SOLUTION POUR RÉHABILITER DES BÂTIMENTS INUTILISÉS, RECRÉER OU MAINTENIR DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, AUGMENTER LES RECETTES FISCALES

Ces politiques sont présentées comme une réponse à des enjeux de développement durable, d'attractivité des territoires, de création d'activité, de transports mais aussi d'inclusion numérique ou d'innovation. Globalement, une politique d'aménagement du territoire par les tiers-lieux se dessine. Une nouvelle étape a été franchie le 19 septembre avec le lancement par le gouvernement d'« un programme national de développement des tiers-lieux à hauteur de 110 millions d'euros sur trois ans » dont 60 millions pour « permettre aux porteurs de projets de trouver le bon modèle économique » et 50 millions, issus principalement du privé (Orange, Veolia, Leroy Merlin ou Crédit

Agricole financent déjà des tiers-lieux) pour « investir dans les sociétés qui portent les tiers-lieux ». « Ce programme se concrétisera par la création ou le développement de trois cents Fabriques de territoires dans les petites et moyennes villes et les quartiers prioritaires de la politique de la Ville ; la création ou le développement de petits tiers-lieux ruraux ; la création d'une instance nationale pour organiser et valoriser la filière. », peut-on lire dans le communiqué du ministère de la Cohésion des territoires.

AU-DELÀ DE L'EFFET DE MODE

Ce programme suit en grande partie les recommandations d'un rapport de la Fondation Travailler autrement sur le sujet¹, très orienté sur les tiers-lieux ayant une forte dominante de télétravail. Les rédacteurs de l'étude prennent toutefois quelques précautions en rappelant la nécessité d'accompagner mais pas de « faire à la place des acteurs ». Ils constatent que les collectivités ont tendance à se concentrer sur la création d'un lieu sans penser à l'animation et qu'elles « ne sont généralement pas capables d'animer ces espaces, ne disposant aujourd'hui ni de l'ingénierie ni de la posture adéquate ». Des constats partagés par la Coopérative Tiers-Lieux qui, dans un récent travail², rappelle des facteurs de succès comme un ancrage local fort, un processus où l'expression du besoin est central, un collectif d'utilisateurs déterminés ; et d'échec comme un agenda politique qui rythme le projet, l'effet d'aubaine des financements pour valoriser du foncier, l'obligation de rentrer dans les cases thématiques liées à des financements...

■ FABRICE BUGNOT (TRANSURAL)

1 - Mission Coworking : territoires, travail, numérique - Faire ensemble pour mieux vivre ensemble - cf. bibliographie.

2 - Rapport tiers-lieux à l'usage des collectivités - cf. bibliographie.

Le travail sur les tiers-lieux mené par le réseau des Crefad, Relier et leurs partenaires se poursuivra en 2019 par l'analyse de leurs modèles économiques, leurs fonctionnements et leurs projets politiques.

Analyser les pratiques pour mieux accompagner



De nouvelles rencontres sur le sujet des tiers-lieux seront organisées en 2019 par Relier, le réseau des Crefad et leurs partenaires.

Afin de poursuivre nos réflexions sur l'importance des tiers-lieux dans nos structures associatives, nous souhaitons aborder au sein de cet article plusieurs points de divergences qui ressortent des rencontres de Lodève, autour des finalités des tiers-lieux, sur la manière dont des citoyens mettent en place ces espaces et comment ils y prennent place. Ces questionnements nous amènent à nous interroger sur leurs modèles économiques, leurs fonctionnements et les projets politiques des collectifs qui les portent.

Les participants étaient relativement en accord sur le rôle des tiers-lieux : favoriser le faire ensemble, la mise en commun et en partage des ressources, connaissances et savoirs ; stimuler la créativité et l'innovation sociale. Mais la forme économique des différentes activités hébergées et les liens entre celles-ci sont encore ambigus. Certains défendent la notion de non-lucrativité,

alors que d'autres perçoivent les tiers-lieux comme un créneau à investir pour développer une économie alternative (les termes d'économie sociale et solidaire ou d'entrepreneuriat social sont employés ensemble ou séparément) ou leur reconnaissent avant tout un rôle économique pour la croissance des territoires. Certains, enfin, veulent faire entrer les tiers-lieux dans l'économie « capitaliste » tandis que d'autres s'y opposent.

LE FAIRE ENSEMBLE

Aller plus loin dans l'analyse de ces différentes positions demanderait des éclaircissements sur les statuts juridiques des tiers-lieux et de leurs activités mais aussi sur les objectifs de chacun. En nous penchant sur leur fonctionnement et leur organisation, nous remarquons un pluralisme important. Les notions d'espaces communs, de projets collectifs et de lieux partagés et/ou mutualisés, utilisées

pour décrire le terme tiers-lieu, nous amènent aussi à nous interroger sur ce qui en est à l'origine : le faire ensemble. Ce faire ensemble prônant l'émancipation et l'implication citoyenne s'inscrit alors dans le champ de l'éducation populaire. Or, les différents tiers-lieux en émergence ne semblent pas tous revendiquer cette démarche. Malgré la mobilisation par certains collectifs des notions de participation, de co-construction, de rencontre, d'investissement citoyen... ils paraissent encore loin de la pratique des fondements de ce mouvement populaire. Des questions restent ainsi en suspens : « *Quelles sont les motivations des créateurs de tiers-lieux : pour qui et pour quoi faire ? Quelle organisation ? Quid de la démocratie ? Quels outils pour que chacun soit en accord avec ses besoins personnels et puisse les lier avec ceux des autres ? Quelle place de l'individu dans le collectif pour ne pas se faire happer ? Comment gérer les conflits ?* »



■ ■ ■ DES PROPOSITIONS POUR DEMAIN

Face à une indéfinition du mot tiers-lieu, aujourd'hui traversé par de multiples ambiguïtés, nous prenons le parti, en tant qu'acteurs de ces espaces aboutis ou en devenir, de laisser le débat ouvert et de ne pas chercher à définir cet objet, pour la bonne raison que nous n'en sommes pas dépositaires. Nous souhaitons nous concentrer non pas sur la manière dont les différentes structures se

reconnaissent dans ce concept, mais plutôt sur ce qu'elles y font. C'est pourquoi les associations du réseau des Crefad, Relier et leurs partenaires prévoient de nouvelles rencontres en 2019 et engagent une étude sur ce sujet au sein d'une commission « habitat » qui les réunit. Cette étude, plus spécifiquement tournée vers les territoires ruraux, vise à prendre de la distance sur nos propres fonctionnements, nos façons de faire et

ainsi renouveler nos regards, en documentant précisément les initiatives dont nous sommes parties prenantes et en les confrontant avec d'autres, par l'organisation de visites, de rencontres, d'ateliers pratiques et l'élaboration d'analyses partagées.

ACCOMPAGNER ET ESSAIMER

Par ce travail collectif, l'intention est d'impulser des mises en contact et des échanges avec ceux qui s'impliquent dans des démarches similaires à celles de nos structures, puis de permettre un essaimage de ces pratiques ainsi qu'un accompagnement de nouveaux projets. Nous avons identifié plusieurs curseurs afin de situer les initiatives que nous portons, accompagnons et étudieront : l'existence d'une gestion collective ayant trait à la mutualisation, avec une transparence sur la propriété des espaces et des outils ; un but non lucratif prépondérant de la structure assurant le pilotage du projet lieu ; la dimension pluridisciplinaire permise par la combinaison d'activités ; une ouverture réelle traduite par l'accessibilité du lieu et du projet à des publics divers ; un projet commun et une utilité sociale qui l'emportent sur les aspects entrepreneuriaux ; des dimensions technologique et numérique qui restent des outils au service de projets à dimension sociale et culturelle liés aux territoires ; une implication des habitants inscrite dans les objectifs du projet...

Ce sont ces principes et pratiques, nous en faisons l'hypothèse, qui permettront que ces lieux hybrides deviennent un véritable support pour l'accueil de nouvelles populations et la création d'activités sur un territoire, qu'ils génèrent liens sociaux, épanouissement personnel et dynamiques collectives dans les villes ou villages concernés et qu'ils participent à faire évoluer la conception du développement et la réalité de l'aménagement.

■ JULIETTE DUPUIS, CLÉMENCE HERVIEU, ÉMELINE ROBERT ET XAVIER LUCIEN (RESEAU DES CREFAD)

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

• Rapports et études

- *Rapport tiers-lieux à l'usage des collectivités* - Coopérative Tiers-Lieux (2018). Plus d'infos : <https://coop.tierslieux.net/rapport-tiers-lieux-a-lusage-des-collectivites>.
- *Mission Coworking : territoires, travail, numérique - Faire ensemble pour mieux vivre ensemble* Fondation Travailler autrement (2018). Plus d'infos : www.fondation-travailler-autrement.org/2018/09/19/mission-coworking-faire-ensemble-pour-mieux-vivre-ensemble.
- *Tiers-lieux, un modèle à suivre ? - Dossier de L'observatoire, la revue des politiques culturelles*, (été 2018). Plus d'infos : www.observatoire-culture.net/rep-revue/rub-sommaire/ido-66.
- *Les Parcs naturels régionaux, des territoires d'innovations pour le développement des tiers-lieux* Fédération des Parcs naturels régionaux, 2017. Plus d'infos : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/veille/breves/tiers-lieux-pnr>.

• Sites ressource

- Movilab - <http://movilab.org>
Ce site collaboratif se présente comme le « *capital informationnel commun* » des tiers-lieux impliqués dans une démarche de design libre et de documentation open source de leurs actions communes.
- Zevillage - <https://zevillage.net>
Média en ligne consacré aux nouvelles organisations et aux nouveaux espaces de travail.
- Makery - www.makery.info
Média en ligne consacré aux fablabs, hackerspaces, living labs et autres formes de tiers-lieux à dominante numérique.

• Articles

- *L'envers des friches culturelles* - M. Correia - *Revue du Crieur* n°11 (octobre 2018). Plus d'infos : <https://editionsladecouverte.fr/Reveducrieur>.
- *Fabriquer des lieux du commun, entretien avec Juliette Bompoin* - H. Vuaroqueaux - publié le 26 juin 2018 sur www.ouishare.net.
- *Les tiers-lieux et les cafés associatifs, laboratoires des territoires ruraux* - J.-Y. Pineau - *Revue Nectart* n°7 (1^{er} semestre 2018). Plus d'infos : <https://editions-attribut.com/nectart>.

Ce dossier est issu des rencontres « Tiers-lieux sans but lucratif : des espaces de transformation économique et sociale ? » organisées à Lodève du 11 au 13 juillet 2018 avec le soutien de :



Transrural initiatives

Vous pouvez vous abonner
ou commander un numéro en ligne sur :
<http://boutique.transrural-initiatives.org>

La revue associative des territoires ruraux

Transrural initiatives est une revue bimestrielle portée par des organisations de développement agricole et rural qui se reconnaissent dans les valeurs de l'éducation populaire. En s'appuyant sur un comité de rédaction composé d'acteurs du développement rural (animateurs, militants associatifs), associés à des journalistes, elle propose une lecture de l'actualité et des enjeux concernant les espaces ruraux qui privilégie les réalités de terrain et valorise des initiatives locales et innovantes. La revue appréhende ces territoires dans la diversité de leurs usages et met en avant des espaces où il est possible d'habiter, de se déplacer, de s'instruire, de se cultiver, de produire, de se distraire et de tisser des liens. Ces expériences locales illustrent concrètement des alternatives au modèle de développement économique dominant, marqué par la mise en concurrence généralisée, la disparition des solidarités et l'exploitation aveugle des ressources naturelles. *Transrural* entend sortir de la morosité ambiante et invite à l'action ! Dans chaque numéro, un dossier thématique permet d'approfondir une question (ex. : Agriculture et société : vers un nouveau contrat ; Repenser l'accueil des migrants dans les territoires ruraux ; Les champs de la culture revisités...).

Sans publicité, la revue assure son fonctionnement et son indépendance grâce aux abonnements.



BON D'ABONNEMENT

Pour un abonnement d'un an (6 numéros de 40 pages) :

- Tarif normal (individus) : 55€ ;
- Tarif réduit (étudiants, chômeurs, temps partiel subi, abo. groupés – à partir de 5 personnes) : 45€ ;
- Tarif associations : 60€ ; Tarif institutions (collectivités, bibliothèques...) : 90€ ;
- À l'étranger : tarif normal : 65€ ; tarif institution : 95€.

Société : Nom - Prénom :

Adresse :

CP/Ville : Tél. / mail (en cas de retour de numéros) :

Je souhaite recevoir une facture : OUI NON

Si vous souhaitez faire découvrir la revue,
indiquez ici les coordonnées de la personne de votre choix, nous lui enverrons un numéro :

Nom : Prénom :

Adresse :

..... Mail :

Règlement par chèque à l'ordre de Transrural initiatives ou par mandat administratif

Transrural initiatives - 58, rue Regnault - 75013 Paris

transrural@globenet.org



EN PRÉ-VENTE SUR
www.kitsskissbankbank.com

SIX ■
PIEDS
SUR ■
TERRE

www.six-pieds-sur-terre-reportages.fr
[Facebook.com/SixPiedsSurTerreReportages](https://www.facebook.com/SixPiedsSurTerreReportages)